

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2019

L'an deux mil dix-neuf et le vingt-six février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Michelle DELORME, Maire.

Présents : Mme Michelle DELORME, M. Bernard PICARLES, M. Pierre FONTIMPE, Mme Nicole MATHIEU, Mme Lucie FRECON, M. Antony PILON, M. Julien COLLANGETTE, M. Maxime TROTTE.

Excusés : Mme Agnès MARGOTAT qui donne pouvoir à Mme Nicole MATHIEU.
Mme Lucie FRECON a été désignée comme secrétaire de séance.

En début de séance, Madame le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour :

L'achat d'un tracteur d'occasion pour l'employé communal. Le conseil municipal accepte ce complément.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 22/01/2019

Aucune remarque n'étant apportée, le compte-rendu du 22/01/2019 est adopté à l'unanimité.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2018

Le Conseil municipal approuve les comptes de gestion pour le budget communal, eau et assainissement et ZA (D1-2019-02-26).

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

Le Conseil municipal approuve les comptes administratifs pour le budget communal (D2-2019-02-26), le budget de l'eau (D3-2019-02-26) et le budget assainissement (D4-2019-02-26).

TRANSFERT DES ZONES ARTISANALES A LA CCFE SUITE A LA CLECT

Suite à la loi Notre, les zones artisanales deviennent une compétence intercommunale. Aussi la Communauté de Communes de Forez-Est a préparé ce transfert avec un cabinet d'études et présenté le rapport lors de la CLECT du 20 février 2019. Mme le Maire présente les modalités du transfert.

Puis le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (D5-2019-02-26).

DELEGATION AU CDG42 POUR LA MISE EN CONCURRENCE ASSURANCES DES AGENTS

Le Conseil Municipal donne son accord pour que le CDG42 négocie un contrat groupe ouvert couvrant les obligations statutaires des agents, à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée et se réserve la faculté d'y adhérer (D6-2019-02-26).

ACHAT D'UN TRACTEUR

Après des rencontres et des négociations pour envisager l'achat d'un tracteur pour les services techniques de la commune, Mme le Maire présente les devis de l'entreprise GONNIN DURIS pour un tracteur d'occasion NEW HOLLAND (24 500 € HT) et un chargeur neuf (5000 € HT). Les devis sont retenus par l'ensemble du conseil Municipal. (D7-2019-02-26).

DIVERS

FEU D'ARTIFICE DE LA FETE PATRONALE : Le Conseil Municipal décide, à la demande du LAC (Loisirs Animations Chambéon), de prendre en charge la totalité des frais liés au feu d'artifice.

CONTRAT CDD de la secrétaire de Mairie : La secrétaire réalisant régulièrement des heures complémentaires, Mme le Maire propose d'augmenter le nombre d'heures de son contrat. Les charges pour la commune restent inchangées.

MISE EN ŒUVRE DU REGLEMENT (DECD) DEPARTEMENTAL DE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE : Suite à la réforme, il existe une déclinaison communale à mettre à jour en concertation avec le SDIS et les autorités de police spéciale de la DECI. Mme le maire indique que cela se fera en lien avec les pompiers du secteur.

LA FETE DU JEU : Mme le Maire présente le compte rendu de la réunion d'information concernant la fête du Jeu. Elle aura lieu le samedi 15 juin (date de lancement) certainement à Chambéon en partenariat avec la CCFE et la Ludothèque, et sera suivie de 18 demies- journées d'animation en juillet 2019 dans les communes volontaires de la CCFE..

PANNEAUX COMMUNE FIBREE : Le SIEL propose que les communes disposant de la fibre puissent installer des panneaux « COMMUNE FIBREE » à l'entrée du village. Le conseil municipal donne son accord.

Séance levée à 23h20 Prochaine réunion du Conseil Municipal : mardi 26 mars 2019 à 20h30.

Michelle DELORME, Maire de Chambéon.

